

## RÈGLEMENT 2012-19 PIIA CONCORDANCE PPUD MARIE-VICTORIN

### ANNEXE II

#### **32.1 OBJECTIFS ET CRITÈRES PARTICULIERS**

Le secteur de la collectrice panoramique de la Ville de Sainte-Catherine comprend des sous-secteurs pour lesquels les intentions d'aménagement se distinguent. Des objectifs et critères particuliers sont déterminés pour chacun des sous-secteurs, à l'annexe B du présent règlement, lesquels sont :

Sous-secteur 1 : Rue Centrale Ouest (jaune)

Sous-secteur 2 : Noyau Villageois (rouge)

Sous-secteur 3 : du Havre (orange)

Sous-secteur 4 : du Havre - mixte (vert)

Sous-secteur 5 : Urbain (violet)

Sous-secteur 6 : Campus (cyan)

Les sous-secteurs d'application des objectifs et critères du présent article sont illustrés au plan suivant :

